

1.2.1 - Concertation autour du vol libre

SITE : NEUF RESERVES NATURELLES GERÉES PAR ASTERS*, 21 000 HECTARES, DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Acteurs impliqués

ASTERS*, conservatoire départemental des espaces naturels ; clubs de vol libre et comité départemental de la Fédération française de vol libre.

Contexte

Les ascendances des pentes alpines sont très prisées par les parapentistes mais leur pratique peut parfois avoir des impacts négatifs sur l'avifaune rupestre (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, etc.).

Démarche

Les premiers contacts ont été pris lors de l'installation d'un premier couple de gypaètes barbues dans une combe : cette première aire de nidification naturelle dans les Alpes était d'une importance capitale pour la survie de l'espèce. Après plusieurs années de dialogue, une convention de non survol du site a été signée entre ASTERS* et le comité départemental de la Fédération française de vol libre, afin de préserver sa tranquillité.

Plus tard, en amont de l'organisation d'une compétition internationale, une seconde rencontre, informelle, a eu lieu avec le directeur technique de l'épreuve. Elle a abouti à un accord verbal : il n'y aura pas de survol de l'aire de gypaète ni des réserves naturelles par les concurrents. Les gardes présents ont pourtant constaté la présence de la majorité des compétiteurs dans la réserve naturelle : un procès verbal a été dressé contre l'organisateur, suivi par un rappel de la loi au Tribunal de Grande Instance de Bonneville.

Afin d'éviter de telles situations, ASTERS* a cherché à mieux se faire connaître et à officialiser ses relations avec les clubs et le comité départemental de la Fédération française de vol libre, grâce à une présence plus systématique lors des manifestations et réunions ou en fournissant des informations sur les zones sensibles au survol. L'objectif était de créer une dynamique de concertation afin que les clubs prennent l'habitude de contacter ASTERS* à chaque occasion, quelle qu'elle soit : compétition, regroupement ou simple demande de renseignements. Par la suite, contacté par le club organisateur, ASTERS* a pu être associé à

Par la suite, l'organisateur d'une étape du championnat d'Europe 2006 a contacté ASTERS* pour un déroulement exemplaire de la compétition et une action de sensibilisation à destination des pratiquants et des spectateurs (animations, expositions, etc.).

Moyens mis en oeuvre

ANIMATION : la pratique du vol libre a la particularité d'être très individuelle, bien que chaque pratiquant doive adhérer, via un club, à la Fédération française de vol libre. La présence d'ASTERS* (gardes, animateurs, etc.) lors des manifestations permet de sensibiliser et de former les compétiteurs aux enjeux de préservation des espèces. Ceux-ci peuvent ensuite relayer l'information auprès d'autres pratiquants ou dans le cadre de leurs activités professionnelles lorsqu'ils sont moniteurs. Ainsi, pour l'organisation des championnats de France 2004, il a fallu une semaine de préparation pour un chargé de mission puis sa présence durant la manifestation et 8 jours de surveillance.

COMMUNICATION : une première plaquette (français/ anglais) a été éditée sur le survol autour du Mont-Blanc, contenant une description des sites et des zones à respecter. Puis une carte au format A3 montrant les zones sensibles a été diffusée en 150 exemplaires auprès des clubs, des magasins spécialisés, des écoles de vol libre... et a rencontré un grand succès : certains l'ont même affichée sur les aires de décollage et d'atterrissage (coût : 330 € en photocopies et affranchissement). Des informations quant à la préservation du patrimoine naturel ont également été intégrées dans le guide Savoie / Haute-Savoie de vol libre.

Exigeante en temps, la concertation passe par des rencontres informelles, souvent sur le terrain, pour lesquelles le temps passé est difficilement quantifiable. On peut estimer qu'il faut une demie à une journée par mois, en moyenne, pour animer et entretenir les relations entre acteurs.

Bilan

Cette démarche a beaucoup apporté à la compréhension de chacun et permis des échanges plus approfondis. Le bon

l'organisation des championnats de France 2004. La commission environnement de ces championnats s'appuya sur les indications des gardes, eux-mêmes présents lors de la manifestation pour assurer la surveillance des compétiteurs et l'observation des réactions de la faune (principalement des chamois).

déroulement des manifestations et les relations de confiance établies font espérer la rédaction d'une convention au niveau départemental qui permettrait de resituer la pratique et les zones sensibles sur un espace de vol plus large. La démarche engagée permet ainsi d'aller au-delà de la simple application des décrets de création des réserves.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB